

LE NATIONAL-CANADIEN

LE TARIF-MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question que je lui ai adressée vendredi en son absence. J'ignore si le ministre le sait, mais le député de Westmorland a déclaré jeudi soir, à Moncton, que le ministre ferait une déclaration au sujet de la modification du tarif-marchandises du National-Canadien. Voudrait-il nous dire de quelle déclaration il s'agit et, s'il ne peut le faire aujourd'hui, voudrait-il nous dire quand il le fera?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis encore optimiste en ce moment. Je ne suis pas en mesure de faire une déclaration aujourd'hui, mais j'active les choses et j'espère pouvoir en faire une d'ici quelques jours.

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur: le ministre voudrait-il dire à la Chambre si c'est lui ou son ministère qui étudiera la question, si la Commission des transports en a été saisie ou si elle doit faire l'objet de discussions entre lui et les chemins de fer?

L'hon. M. Hellyer: Dans des cas comme celui-ci, l'information prématurée est de nature à renseigner plutôt mal que bien. Dès qu'une décision aura été prise, je m'empresserai d'en aviser la Chambre par la voie ordinaire.

M. Lewis: Question supplémentaire. Si tel est le cas, le ministre peut-il informer la Chambre si l'honorable représentante de Westmorland, dans sa déclaration, a exposé une politique que le ministre l'a autorisée à exposer?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne vois pas très bien comment une déclaration faite en dehors de la Chambre puisse être pertinente et donner lieu à une question, mais j'accepte la question du député d'York-Sud.

L'hon. M. Hellyer: Tous les comptes rendus de la réunion indiquent que l'honorable représentante de Westmorland s'est acquittée de sa tâche avec adresse et compétence, comme je l'avais prédit. J'ai été heureux aussi d'entendre le député faire son éloge, d'ailleurs bien mérité. Je puis lui dire que si les instances persistantes et pleines d'à-propos que fait la représentante au nom des gens de cette région produisent l'effet escompté, ce que j'espère d'ailleurs, mon

[L'hon. M. Cadieux.]

honorables amis sera bien aise de ce qui sera annoncé.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet des mises à pied. A-t-on reçu un télégramme de la Canadian Railway Labour Executive Association à propos des ententes concernant la sécurité de l'emploi conclues entre les syndicats et les chemins de fer, et le ministre est-il disposé à s'assurer que la disposition qu'elles renferment au sujet d'un avis de 90 jours a été respectée lors des récentes mises à pied du chemin de fer?

L'hon. M. Hellyer: J'ai reçu un télégramme et j'ai répondu en signalant que le gouvernement, bien entendu, insisterait sur le respect de l'accord conclu entre le syndicat et la direction, et j'ai proposé que les procédures prévues dans l'accord soient prises s'il y a des violations, comme les syndicats le prétendent. De leur côté, les chemins de fer affirment qu'il n'y a pas eu de violations. Ce sont là les seuls renseignements que nous possédons actuellement.

[Français]

RELATIONS OUVRIÈRES

A PROPOS DE L'AUGMENTATION DE SALAIRE OFFERTE PAR LES CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

A la suite de la déception des employés du rail, déception provoquée par une nouvelle offre des chemins de fer, prévoyant une augmentation de 8 p. 100 répartie sur une période de trois ans, le ministre a-t-il l'intention de prendre les dispositions nécessaires pour prévenir une grève toujours possible?

[Traduction]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous faisons toujours de notre mieux et prenons les mesures qui sont en notre pouvoir pour empêcher les grèves, quelquefois en vain. Cependant, nous offrons toujours nos bons offices lorsqu'ils peuvent être utiles.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

TORONTO—LE REFUS DE DROITS D'ATTERRISSEMENT À LA ROYAL DUTCH AIR LINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre des Trans-